



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 19 novembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 10 novembre 2010

Publié le 22 novembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Georges MAGLICA	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	ARCHEREY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Hélène ROY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	

### Membres absents :

Mme Nelly METGE	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Nicolas BOURNY	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel BACHELARD	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT**

**UIOM - Marché complémentaire au marché 201010037AM0000000 - Travaux de déconstruction de bâtiments industriels et militaires**

En vue de la réalisation du futur centre de maintenance mixte tramway/bus de l'agglomération dijonnaise ainsi que pour des raisons de sécurité le Grand Dijon a engagé conjointement avec l'Etablissement Public Foncier Local, par le biais d'un groupement de commande, un marché unique portant sur la démolition, la déconstruction sélective, le désamiantage, l'enlèvement des déchets des sites :

•« **Ateliers SNCF** » situés rue des Ateliers (au 9004-8-9-10-11-12), rue de Perrigny (au 9001), rue des Rotondes (au 9002) à Dijon et rue Nicolas Cugnot (au 9001 et 9003) à Chenôve

•« **Petit Creusot** » (114 avenue Jean Jaurès),

•« **Etamat** » (79-89 avenue Jean Jaurès)

•« **Bonnotte** » 77 avenue Jean Jaurès à Dijon.

Les travaux répartis en un marché avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles comprenaient notamment :

- l'installation de chantier,
- la reconnaissance des réseaux,
- le désamiantage,
- la déconstruction et gestion des déchets,
- le concassage des matériaux recyclables,
- le traitement ou valorisation des déchets,
- la remise en état du site.

Ce marché 2010010037AM0000000, notifié le 16 mars 2010 a été attribué à l'entreprise CUENOT DEMAT pour un montant de 583 650,00 € HT.

Il a été passé pour une durée de 6 mois à compter de la notification du marché selon la procédure adaptée.

Il est envisagé de confier à l'entreprise CUENOT DEMAT des prestations similaires à celles prévues au marché précité.

L'article 35.II.6 du Code des marchés publics énonce : « Peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence : Les marchés de services ou de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celle qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Le premier marché doit avoir indiqué la possibilité de recourir à cette procédure pour la réalisation de prestations similaires. Sa mise en concurrence doit également avoir pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux services ou travaux. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peuvent dépassés trois ans à compter de la notification du marché initial. »

Le marché initial prévoit à l'article 4.3. du CCAP la possibilité de recourir à la procédure de l'article 35.II.6 du Code des marchés publics.

Les conditions de passation du marché initial respectent les dispositions de l'article 35.II.6 en ce qui concerne la prise en compte de la possible survenance de besoins nouveaux.

Le délai de 3 ans pour la passation d'un marché négocié pour la réalisation de prestations similaires est respecté compte tenu que le marché initial a été notifié à l'entreprise CUENOT DEMAT le 16 mars 2010/

Les prestations similaires au marché initial ont pour objet :

•Travaux de déconstruction des fondations en béton armé dans les bâtiments situés sur le site ateliers SNCF. Ces fondations ne pouvaient pas être connues à l'origine compte tenu de leur

profondeur importante.

- Travaux de concassage des bétons issus des fondations,
- Travaux de déconstruction du bâtiment Choillot jouxtant le site Petit Creusot (à l'angle de la rue de Chenôve et du boulevard des Bourroches). La proximité des deux sites avec des murs mitoyens impose une démolition regroupée après achat du site Choillot par le Grand Dijon.
- Travaux de désamiantage et de déconstruction du bâtiment 25 sur le site Etamat. Ce bâtiment devait être conservé mais le projet d'aménagement du quartier ayant évolué, il est maintenant nécessaire de le démolir.
- Travaux complémentaires de désamiantage du bâtiment 6. Cette grande halle à conserver doit être désamiantée notamment parce que des travées sont utilisées comme zone de base vie du chantier de la plate-forme sud du tramway.
- Travaux de déconstruction du bâtiment 2 rue Nicolas Cugnot à Chenôve. Ce bâtiment jouxtant les anciens ateliers SNCF vient d'être acquis par l'EPFL. Pour libérer la totalité de la zone, il doit être démoli.
- Travaux de déconstruction du bâtiment 53 avenue Jean Jaurès à Dijon. Cette zone doit servir de base vie pour l'ouvrage d'art de traversée du canal, il convient de la démolir.

Les prestations précitées ont fait l'objet d'une offre par le titulaire du marché : CUENOT DEMAT  
L'offre de la société CUENOT DEMAT s'élève à 291 567,80 Euros HT,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 10 novembre 2010,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché, annexé à la présente délibération, avec la société CUENOT DEMAT pour un montant de 291 567,80 Euros HT ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.